Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_137-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_137

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 06 JUILLET 2017

L'an deux mille dix sept, le six juillet à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Transports et Mobilités Durables

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	58

Objet de la délibération:
Journée des transports publics 2017 - Participation - Gratuité du réseau

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond BORIO, Daniel MARIA, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Bernard CHARDES, Brigitte DUBOUIS, Guy DEMARTINI, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Sandrine MARY-BOUZEREAU, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Fabrice MAGAUD, Bernard CHILINI pouvoir à Daniel MARIA, Raymond GRAS pouvoir à Georges ROUVIER, Nicole FANELLI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Yves BACQUET pouvoir à Serge BALDECCHI, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Claude ALEMAGNA, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Gilbert BOUZEREAU pouvoir à Sandrine MARY-BOUZEREAU, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Florence LEROUX pouvoir à Christine PREMOSELLI, Sylvain SENES pouvoir à Liliane BOYER

ABSENT(S) :
Fabien MATRAS, Frédéric MARCEL, Franck AMBROSINO, Caroline COLLOMBAT, Marie-Christine GUIOL, Jean-Pierre MOMBAZET, Laure REIG, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Richard STRAMBIO

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_137-DE

La journée du transport public est le grand rendez-vous français des acteurs de la mobilité durable. Organisée dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, cette opération valorise auprès du grand public les transports de proximité pour encourager le changement de comportement.
Elle est organisée par le GIE Objectif transport public avec le soutien du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. L'édition 2016 a mobilisé à nouveaux plus de deux tiers des réseaux de transport qui ont proposé des offres spéciales à millions de Français.

L'édition 2017 a pour thématique « La pollution atmosphérique locale » et se déroulera le samedi 16 septembre.

En 2016, de nombreux territoires – villes, départements, régions - ont connu des épisodes de pollution particulièrement sévères et durables. Cette pollution du quotidien impacte très fortement la santé des Français. Elle a également des conséquences économiques. Or le transport public, élément clé de la mobilité durable, représente une véritable solution pour préserver la qualité de l'air dans nos villes et nous permettre de vivre mieux.

Dans cette cohérence des politiques publiques portées par la Communauté d'Agglomération Dracénoise, il est proposé de s'engager dans l'organisation de la journée du Transport Public.
Celle-ci est l'occasion de mobiliser le grand public sur la question des mobilités. C'est aussi l'occasion de faire découvrir le réseau de transport à l'échelle de la Communauté d'Agglomération au plus grand nombre afin de le tester et d'attirer de nouveaux utilisateurs.
La mise en place de la gratuité pour l'ensemble du réseau TED BUS (lignes régulières et transport à la demande) pour cette journée représente un attrait supplémentaire et facilitateur.
Des actions d'information et de sensibilisation seront menées dans l'objectif de promotion des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière.
Le GIE Objectifs Transport Public, regroupant le Groupement des Autorités Responsables de Transports (GART) et l'Union des Transports Publics (UTP), accompagnera les partenaires de l'opération par une campagne de communication étendue sur le plan national et européen.

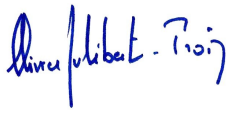
En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Transports, mobilités durables et accessibilité réunie le 29 mai 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver la participation de la Communauté d'Agglomération Dracénoise à la journée du Transport Public organisée par la GIE Objectifs Transport Public,
- approuver la gratuité du réseau de transport TEDBUS pour la journée du 16 septembre 2017.

Les crédits relatifs à ces actions sont inscrits au budget annexe des transports.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 11/07/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.